



Commune de
DONNENHEIM



DICRIM

Document d'Information Communal
sur les **Risques Majeurs**



Mise à jour : 09/12/2010

Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Comme toute Commune de la République, Donnenheim se doit de pouvoir réagir, dans les premières heures à quelque catastrophe naturelle ou technologique qui frapperait le village.

Les risques majeurs répertoriés pour Donnenheim sont au nombre de 4 :

- risques naturels :
 - risque de tempête
 - risque d'inondation ou coulées de boues
 - risque sismique
- risque technologique :
 - transports de matières dangereuses

S'il devait en être le cas, votre Municipalité, responsable, se devrait alors de pouvoir mettre en œuvre les premières mesures d'alerte et de sécurité en attendant les secours organisés par les services préfectoraux.

C'est pourquoi un *Plan Communal de Sauvegarde* a été élaboré et est consultable en Mairie. Il comprend :

- la mise sur pied immédiate d'une Cellule de Crise,
- des fiches organisation des responsabilités et
- des fiches réflexes des actions à mener.

Souhaitons qu'il ne soit jamais nécessaire de mettre en application ce type de Plan ; cependant nul ne peut assurer que le risque soit nul.

En parallèle, il vous est délivré le document qui suit, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Il a pour but de vous informer et de vous sensibiliser aux comportements à avoir face à de telles catastrophes.

Je vous demande de lui faire bon accueil et de le conserver là où vous le retrouveriez rapidement.

Votre Maire,
Guy REPP

Mise à jour : 09/12/2010

L'alerte

ÉTAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

L'alerte.

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

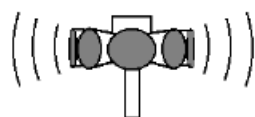
L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes

5 secondes



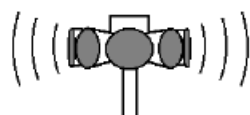
1 minute 41 secondes

5 secondes



1 minute 41 secondes

Fin d'alerte



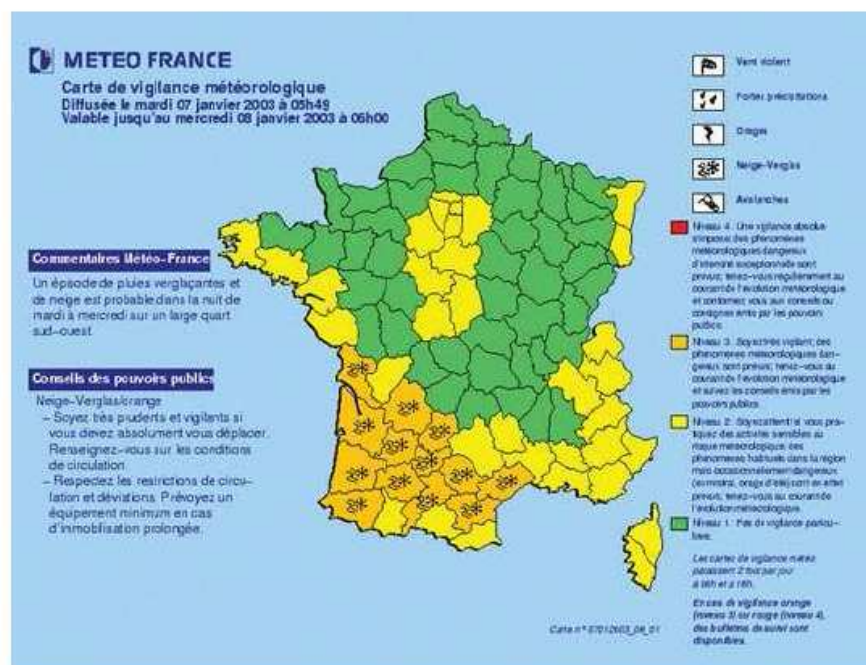
La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :



30 secondes

La procédure " Vigilance Météo "

Mise en place par Météo-France elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.



La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- **Vert :** pas de vigilance particulière ;
- **Jaune :** phénomènes habituels dans le région, mais occasionnellement dangereux ;
- **Orange :** vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus ;
- **Rouge :** vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

Commune de **DONNENHEIM**

Recensement des différents risques majeurs

Les risques naturels



S

Le risque tempête



C

Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse



k

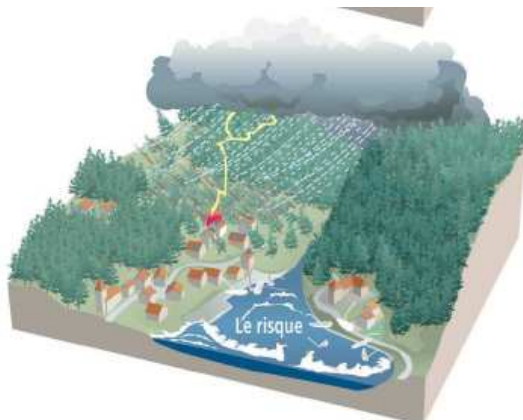
Le risque sismique

Les risques technologiques



W

Le risque transport de marchandises dangereuses



Qu'est qu'une tempête ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.

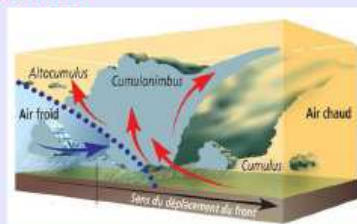
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud



Front froid

Rappelez-vous 1999...

La violente tempête Lothar qui traversa la France et notamment l'Alsace dans la nuit du 26 au 27 décembre 1999 est encore dans toutes nos mémoires.

Les vents exceptionnellement violents ont accompagné cette dépression (140km/h) et au petit matin, Donnenheim comptait de nombreux dégâts :

- une ferme durement frappée, son bétail enseveli sous les décombres
- des serres d'exploitations agricoles envolées
- des toitures sans tuile
- des arbres arrachés
- etc.

➔ si pareille catastrophe devait à nouveau survenir...

Les mesures prises et l'alerte :

Avant la tempête :

- l'alerte est largement annoncée par les mass-médias et les services de Météo France
- cependant, la Municipalité veillera à la bonne information et la mise en sécurité des personnes les plus fragiles ou isolées

Pendant :

Si nécessaire, mise sur pied de la Cellule de Crise Municipale, afin de :

- alerter et guider les services compétents (pompiers, gendarmerie, Préfecture, etc.)
- préparer, en cas de nécessité, une zone d'accueil en salle polyvalente
- participer à la mise en sécurité des biens et des personnes

Après :

- information de la population
- gestion des conséquences

Mise à jour : 09/12/2010



C Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse

En temps normal, la rivière s'écoule dans son **lit mineur**.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, la **nappe affleure** et **inonde les terrains bas**.



Les inondations :

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

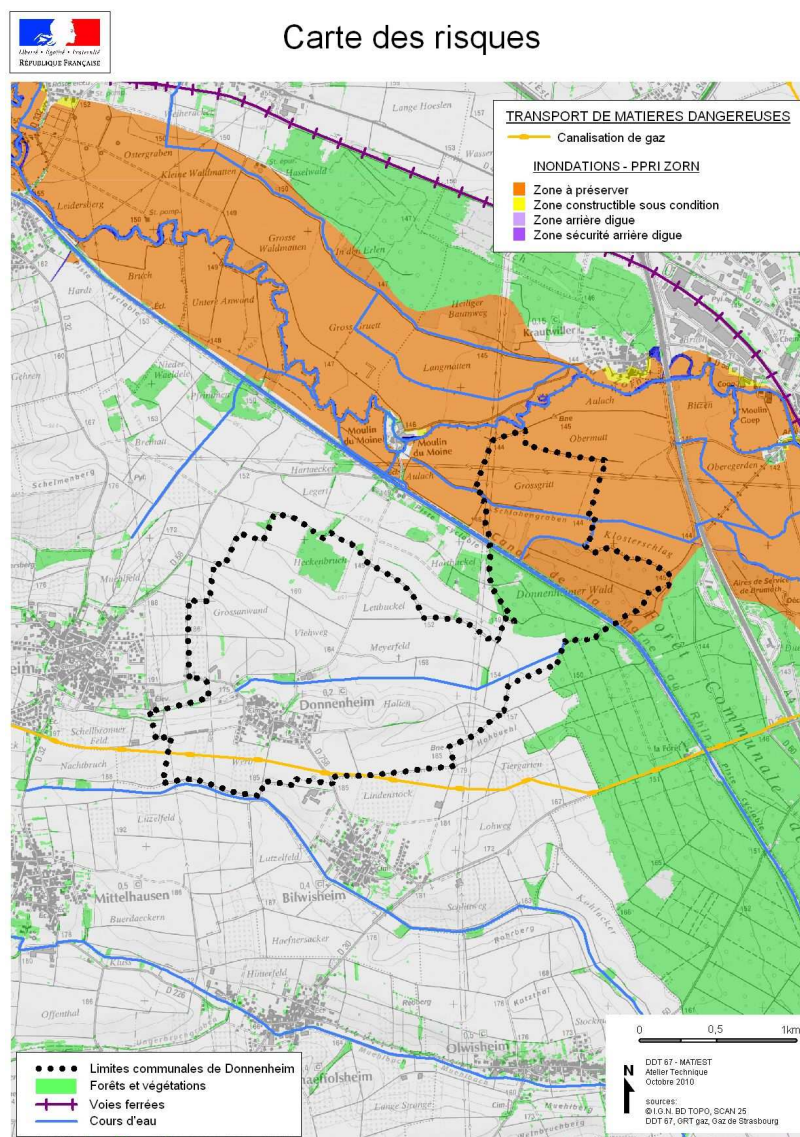
Le risque pour ce qui concerne DONNENHEIM :

Le village même de Donnenheim, vu son altitude et l'absence de cours d'eau majeur le traversant, n'a à première vue, que peut à craindre en termes d'inondations d'ampleur.

Le « *Plan de Prévention du Risque Inondation des Bassins Versants de la ZORN* », document référence en la matière, ne situe d'ailleurs qu'une seule « zone inondable » sur le ban de DONNENHEIM.

Cette dernière se situe tout en bas de la colline, juste derrière le canal de la Marne au Rhin et ne concerne aucun habitat.

Cependant, là aussi, si cela s'avérait nécessaire (imaginons le risque de pluie torrentielles à l'intérieur du village) la Municipalité serait en mesure d'alerter au plus vite sa Cellule de Crise et de prendre les mesures qui s'imposeraient alors (réorganisation de la circulation des véhicules, balisages, mise en sécurité des personnes, pompage, nettoyage, etc.)



Mise à jour : 09/12/2010

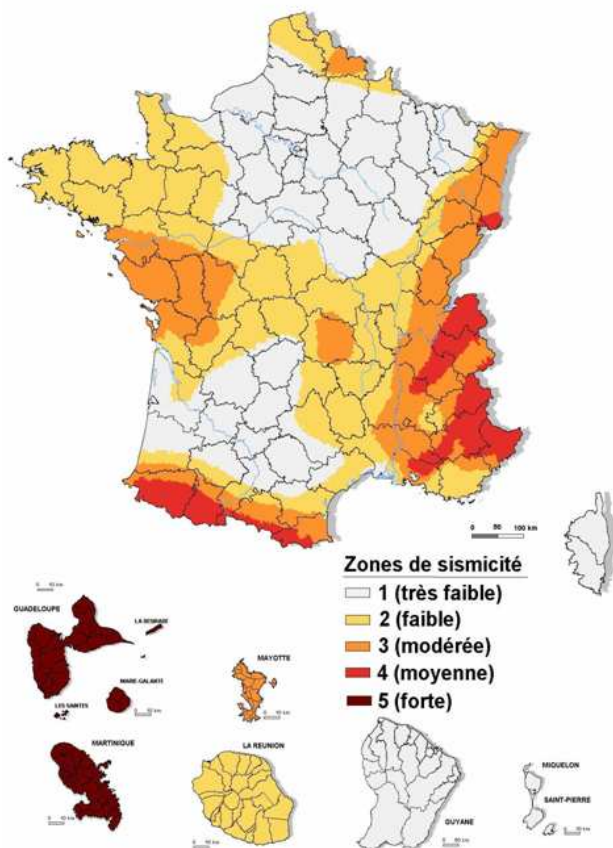


k

Le risque sismique



Nouveau zonage sismique de la France



Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des **manifestations de la tectonique des plaques**. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des **répliques**, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Le risque dans la commune

Donnenheim est confronté au même risque que toute la région.. L'Histoire de l'Alsace a noté plusieurs séismes certes, mais surtout dans le Sundgau (région sud du Haut-Rhin). Pour ce qui concerne le fossé rhénan ou le massif vosgien l'activité sismique est qualifiée de très peu soutenue, voire diffuse et peu intense.

Donnenheim est donc classé en "zone 3 = sismicité modérée" (décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, [Arrêté du 22 octobre 2010](#))

Néanmoins nul ne peut prétendre à un "risque zéro", pour preuve, le léger séisme (3,6 / Richter) ressenti à Mommenheim le 30 juillet 2010.

Les mesures prises et l'alerte

Il convient donc de toujours se préparer au pire. A ce titre, si une alerte devait être donnée par le Bureau Central Sismologique de Strasbourg, la Cellule de Crise Municipale (CCM) serait alors immédiatement activée et la population serait alertée de suite, par voies de téléphone et/ou de porte à porte.

Il convient ensuite que chacun applique les consignes de sécurité dispensées en pareil cas et qui sont rappelées page suivante.

Une fois le séisme passé, la CCM procédera alors :

- aux constats, assistances et information de la population
- alertera les services départementaux éventuellement nécessaires,
- organisera les secours

Mise à jour : 09/12/2010

Attention



Avant :

- «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial

Pendant :

→ **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- **en voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme.

Après :

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

Les bons réflexes



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



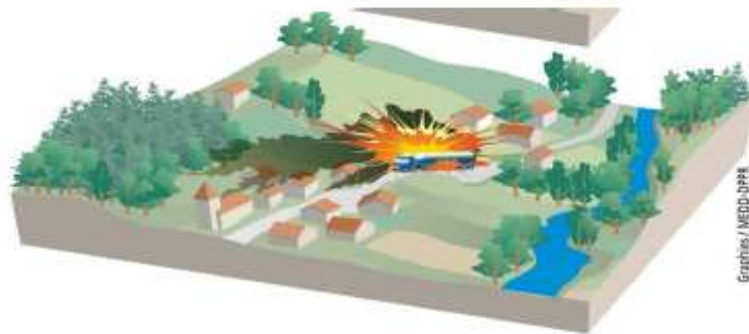
Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



Explosion d'un camion citerne



Véhicules transportant
des produits explosifs ou
facilement inflammables



Véhicules transportant
des produits de nature
à polluer les eaux



Véhicules transportant
des matières dangereuses

Panneaux de signalisation

TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants). Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Des risques pour la commune ?

OUI. Le transport de matières dangereuses est sans aucun doute le risque potentiel auquel chaque agglomération peut être à tout moment confrontée.

Imaginons un camion citerne d'essence, de fioul ou toute autre matière toxique ou explosive, se renversant au cœur du village.. Les conséquences pourraient être terribles.

La aussi, la municipalité seule ne pourrait rien sans le concours de la population, et ceci a travers trois réflexes essentiels :

- 1 – alerter le Maire ou l'élu le plus proche de votre domicile
- 2 – noter les indications figurant sur la plaque orange (tous les véhicules transportant des matières dangereuses ont cette plaque orange). Elles sont essentielles pour connaître le contenu du transport.
- 3 – éviter la curiosité et s'éloigner au plus vite de la zone d'accident

Dans un tel cas de figure, la municipalité armera immédiatement sa CCM (Cellule de Crise Municipale) et procédera aux actions suivantes :

- Alerte population (sirène, porte à porte...)
- Alerte des services préfectoraux, des pompiers et de la gendarmerie
- Balisage de la zone
- Mise en sécurité des personnes
- Organisation des déviations nécessaires à la fluidité de la circulation
- Evacuation éventuelle des riverains, voire du quartier...
- Protection de l'environnement
- Gestion des secours
- Information de la population

De votre côté, il est souhaitable que vous connaissiez les réflexes à avoir en pareille situation, et qui sont rappelés sur la page suivante.

*(s'il n'y a avait qu'une seule fiche à relire fréquemment dans ce dossier,
une seule fiche à commenter avec vos enfants,
ce serait sans doute celle-ci...)*

Attention



Avant :

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Pendant :

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Écoutez la radio

Après :

- Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

Les bons réflexes



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Numéros d'Urgence

➤ Numéro d'urgence	112
➤ Sapeurs-pompiers.....	18
➤ Urgences médicale SAMU.....	15
➤ Gendarmerie Nationale.....	17
➤ Mairie.....	09 62 51 07 08
➤ Maire	06 27 23 23 39

Adresses utiles : <http://www.prim.net/>

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/>

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

Rappelez vous qu'en cas d'alerte, il est important d'être informé sur la nature du risque encouru, mais il est tout aussi important de respecter les consignes données



Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio : 101,4MGH

Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles.



Les établissements scolaires sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte. Faites leur confiance.

Sans consigne contraire des responsables des secours, **n'allez pas chercher vos enfants à l'école afin de ne pas les exposer encore plus au danger.**



Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

Mise à jour : 09/12/2010